



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Date de convocation :
19/03/2019
affichée le : 19/03/2019
Date d'affichage de la
délibération 29/03/2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE NAOUR Roger, LE FUR Françoise, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, BAUDET Philippe, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUËDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SAROUILLE Nicolas, LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé, LE GOFF Jeannine, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie.

Procurations : SAROUILLE Nicolas à POUPON Marie-Laure, LE PICHON Valérie à LE FUR Françoise, OFFREDO Hervé à LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine à BAUDET Philippe, SERBON Anne-Marie à ALIX Mary-Chantal.

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018 ;**
- 2 - FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES ;**
- 3 - BUDGETS PRIMITIFS 2019 ;**
- 4 -FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019 ;**
- 5 - SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ;**
- 6 - CREDITS SCOLAIRES 2019 "FOURNITURES" ;**
- 7 - CREDITS SCOLAIRES 2019 "ARBRE DE NOËL" ;**
- 8 - ACQUISITION DE TERRAIN, DEMANDE MAGUET .**

9 - ROI MORVAN COMMUNAUTE, TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ;

10 - ESPACE PAUL LOHEAC, MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ;

11 - CENTRE DE GESTION, CONVENTION SERVICES FACULTATIFS ;

12 - CENTRE DE GESTION, CONTRAT GROUPE ASSURANCE GARANTIES STATUTAIRES ;

13 - CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2020

1/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2018 transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, et à l'unanimité, constatant

l'excédent de fonctionnement du **Budget Principal** d'un montant de **885 099,95 €** (résultat de l'exercice : 885 099,95 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 885 099,95 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068).

l'excédent d'exploitation du **Budget Assainissement** d'un montant de **119 443,34 €** (résultats de l'exercice : 119 443,34 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 91 637,64 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068)
- 27 805,70 € en excédent de fonctionnement reporté (chp.002).

l'excédent de fonctionnement du **Budget Lotissement Men Glas** d'un montant de **9,00 €** (résultats de l'exercice : 9,00 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 9,00 € en excédent de fonctionnement reporté (chp.002).

2- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2019 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de fixation des taux communaux des trois taxes directes locales, au titre de l'exercice 2019, transmise à chaque membre du Conseil Municipal et établie par la commission des finances comme suit :

TAXE	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2019	PROPOSITION DE TAUX 2019	PRODUIT 2019
Taxe d'Habitation	5 455 000 €	11, 99 %	654 055 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	5 982 000 €	19, 14 %	1 144 955 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	370 900 €	41, 00 %	152 069 €

L'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, fixe pour l'année 2019 les taux communaux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	11, 99 %
Taxe Foncière sur les Propriété Bâties	19, 14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41, 00 %

3/ BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif principal 2019 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 768 075,00 €	3 294 244,48 €	8 062 319,48 €
Recettes	4 768 075,00 €	3 294 244,48 €	8 062 319,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

adopte, par 21 voix pour et 5 voix contre, le projet de budget primitif principal 2019 (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2019 du service d'assainissement collectif transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont les tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	362 166,14 €	2 084 175,54 €	2 446 341,68 €
Recettes	362 166,14 €	2 084 175,54 €	2 446 341,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

adopte, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2019 du service d'assainissement collectif (voté par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement).

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif 2019 du lotissement de Men Glas transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après,

BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €
Recettes	120 464,39 €	294 466,43 €	414 930,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité,

adopte le projet de budget primitif 2019 du lotissement de Men Glas (voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement).

4/ FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2019

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions (Europe, Etat, Région, Département) permettant le financement des opérations d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département toutes subventions permettant le financement de chacune des « opérations » d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2019 rappelées ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
-----	---------	----	-------	-----------	---------

20 **IMMOBLISATIONS INCORPORELLES** **57 000,00 €**

202	79	824	Inventaires eaux pluviales et cours d'eau	15 000,00 €
2031	99	824	Etude lotissement	20 000,00 €
205	22	020	Logiciels SA, ST, Site internet	22 000,00 €

21 **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **113 900,00 €**

2118	18	824	Autres terrains	20 000,00 €
2158	15	020	Matériel ST	53 800,00 €
2158	40	412	Matériel sportif	12 100,00 €
2182	15	020	Matériel de transport	25 000,00 €
2183	14	212	Matériel de bureau, informatique écoles	3 000,00 €

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
-----	---------	----	-------	-----------	---------

23 **IMMOBILISATIONS EN COURS** **2 509 117,84 €**

2313	31	324	Eglise	25 759,08 €
2313	97	020	Presbytère	26 000,00 €
2313	98	020	Maison communale	28 500,00 €
2313	62	824	Immeuble carrefour central	130 734,50 €
2313	14	212	Ecole Jean Rostand	20 000,00 €
2313	83	511	Maison de santé pluridisciplinaire (extension)	20 000,00 €
2313	95	020	Accessibilité pmr divers bâtiments	109 303,44 €
2313	90	020	Maison pour tous	5 760,00 €
2313	92	020	Déconstructions	38 103,79 €
2313	91	022	Gendarmerie	223 826,16 €
2315	16	824	Aménagement centre ville	724 752,91 €
2315	93	824	Aménagement square de Verdun (cinéma)	150 000,00 €
2315	27	824	Travaux divers de voirie	59 534,00 €
2315	38	822	Ronds-points, ralentisseurs, sécurité routière	100 000,00 €
2315	44	814	Eclairage public	26 960,00 €
2315	45	823	Ouvrages d'art cours d'eau, plan d'eau	167 084,38 €
2315	46	814	Electrification	15 500,00 €
2315	71	822	Gros travaux de voirie	637 299,58 €

BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
-----	---------	----	-------	-----------	---------

23 **IMMOBLISATIONS EN COURS** **1 930 662,33 €**

2315	11		Travaux STEP	1 930 662,33 €
------	----	--	--------------	----------------

5/ SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2019, établie par la Commission des Finances comme suit :

SOCIAL	
FNATH mutilés du travail de GOURIN	76 €
Banque alimentaire	70 €
Croix rouge de GOURIN	986 €
Association d'aide à domicile (ADMR)	762 €
Alcool Assistance "La croix d'or" - zone de GOURIN	152 €
Secours catholique (Antenne de GOURIN)	452 €
A.C.A.S.	152 €
SOUS TOTAL	2 650 €
ANCIENS COMBATTANTS ET SAPEURS POMPIERS	
Anciens combattants (ACPG-CATM-AFN)	244 €
Médaillés militaires	99 €
Comité gourinois du souvenir	45 €
Amicale des anciens maquisards du XI ème bataillon FFI/FTP "koenig" du Morbihan	45 €
Union départementale des pupilles des sapeurs pompiers	45 €
Amicale des sapeurs pompiers	381 €
ANT-TRN	90 €
Association anciens combattants d'outre-mer et du Tchad	45 €
SOUS TOTAL	994 €
SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES	
Voyage étude St Yves	381 €
Voyage étude lycée Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Jeanne d'Arc	381 €
Voyage étude collège Châteaubriand	381 €
Voyage étude école J. Rostand	152 €
Voyage étude école St Pierre	152 €
Association sportive Ste Jeanne d'Arc	610 €
Association sportive Collège Châteaubriand (La Gourinoise)	610 €
Association sportive St Yves	610 €
Institut Médico Educatif - Carhaix Plouguer	120 €
Crèche "les p'tits loups" GOURIN (subvention d'équilibre 2018)*	95 000 €
SOUS TOTAL	98 778 €
CHAPELLES	
Assurances comités de quartiers	
STE JULIENNE	38 €
ST GUENOLE	38 €
MOUSTERIEN	38 €
ST NICOLAS	38 €
BEVER	38 €

ST PHILIBERT	38 €
Comité "Les amis de St Hervé"	38 €
SOUS TOTAL	266 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Fête de la crêpe	6 098 €
Comité championnat musique traditionnelle	6 098 €
A.C.C.A. Association communale de chasse	762 €
Cercle celtique GOURIN	1 143 €
Club cycliste des Chasseurs	1 500 €
La gaule gourinoise	305 €
Amicale philatélique gourinoise	190,50 €
O.M.S. (Office Municipal des Sports)	15 058 €
Les Jardins de Tronjoly	150 €
Les Jardins de Tronjoly (exceptionnelle)	280 €
Comité de jumelage	1 067 €
Cinéma "Jeanne d'Arc"	2 000 €
Bretagne Trans América - GOURIN (expositions)	2 000 €
Association Bretonne des Solistes de Cornemuse GOURIN	229 €
Comité d'action RN 164	76 €
Association "d'ateliers en expos"	4 573 €
A Ciel Ouvert	4 573 €
Les Amis de Tronjoly	600 €
Association "An Ti Glas" GOURIN	229 €
G.V.A. GOURIN / IDEA	762 €
U.T.L. (Université du Temps Libre)	76 €
Jardiniers de France	76 €
TPMN (Traditions et Patrimoines en Montagnes Noires GOURIN)	152 €
AGAM (Association Gourinoise des Assistantes Maternelles)	229 €
Association "les folies gourinoises"	152 €
MJ Breizh Story	152 €
La Gourinoise contre le cancer	152 €
Association Les Etoiles	152 €
Association Gwerzhan Reizh	500 €
Association Mam Ti Nounous	152 €
Association aide aux enfants isolés et réfugiés du COB	152 €
Association les ruchers du pays Morvan	152 €
SOUS TOTAL	49 790,50 €
TOTAL GENERAL	152 478,50 €

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.

6/ CREDITS SCOLAIRES 2019 « FOURNITURES »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « fournitures » au titre de l'exercice 2019 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2018 à la somme de 67 euros par élève domicilié sur la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 67 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2019 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2019.

7/ CREDITS SCOLAIRES 2019 «ARBRE DE NOËL»

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Arbre de Noël » au titre de l'exercice 2019 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2018 à la somme de 22 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1^{er} degré de la Commune, un crédit de 22 euros par élève au titre de l'Arbre de Noël 2019 sur la base des effectifs du 1^{er} janvier 2019.

8/ ACQUISITION DE TERRAIN, DEMANDE MAGUET

Par courrier du 26 novembre 2018, Monsieur Hervé MAGUET a sollicité l'acquisition de la parcelle communale cadastrée sous le numéro 94 de la section ZD à usage de voirie jouxtant sa propriété au lieu-dit « La Motte ».

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour la Collectivité n'a pas reçu du service du domaine de la Direction départementale des Finances publiques du Morbihan l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de surseoir à toute décision quant à cette éventuelle cession.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

9/ ROI MORVAN COMMUNAUTE, TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRE prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communautés d'agglomérations des compétences "eau" et "assainissement" et cela à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 permet dorénavant aux collectivités membres des communautés de communes de reporter ce transfert au 1er janvier 2026, à la condition de se prononcer avant le 30 juin 2019.

L'article 1er de cette loi dispose en effet :

"Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026."

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce transfert de compétences.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide :

- ✓ décide de transférer à Roi Morvan Communauté la compétence "eau ", à compter du 1er janvier 2020 ;
- ✓ s'oppose au transfert à Roi Morvan Communauté, à compter du 1er janvier 2020, de la compétence "assainissement collectif" ..

10/ ESPACE PAUL LOHEAC, MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Par délibération du 22 février 2019, le Conseil Municipal a autorisé les services de la Mutualité Sociale Agricole du Morbihan, dans l'attente de l'achèvement des travaux de l'immeuble du carrefour central, à occuper un local situé au rez de chaussée de l'Espace Paul Lohéac, d'une superficie de 25,83 m².

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur l'opportunité de mettre à disposition ce local lorsque les services de la Mutualité Sociale Agricole se seront installés dans l'immeuble du carrefour central.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise la mise à disposition du local situé au rez de chaussée de l'Espace Paul Lohéac, d'une superficie de 25,83 m²., aux conditions tarifaires ci-après :

- 5 € la demi-journée
- 10 € la journée
- 200 € le mois.

11/ CENTRE DE GESTION, CONVENTION SERVICES FACULTATIFS

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une convention permettant à la Collectivité de recourir, si besoin, aux services facultatifs proposés par cet organisme.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'accès aux services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

12/ CENTRE DE GESTION, CONTRAT GROUPE ASSURANCE GARANTIES STATUTAIRES

La loi du 26 janvier 1984 confie aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la possibilité de contractualiser un contrat groupe mutualisant les risques financiers des collectivités en matière d'assurance statutaire du personnel.

Ce contrat dit « contrat groupe d'assurance statutaire » peut bénéficier à toutes les collectivités qui en font la demande.

Le contrat groupe actuel arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan lance ce premier semestre une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune soit associée à cette consultation.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.

13/ CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2020

Monsieur le Maire informe que conformément à l'arrêté préfectoral du 15 février 2019, neuf personnes doivent être tirées au sort, en séance publique, sur la liste générale des électeurs de la Commune en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année 2020.

Après avoir procédé conformément à la réglementation aux opérations de tirage au sort, la liste préparatoire communale du jury d'assises pour l'année 2020 est ainsi constituée :

1	BARGUIL Arsène	28 rue de Kerguionnet	56110 GOURIN
2	ALLANOT Jacques	23 rue Chateaubriand	56110 GOURIN
3	DUBAN Dominique	Kernaden	56110 GOURIN
4	LE GUERN Marc	27 rue Jean Moulin	56110 GOURIN
5	VOUADEC Jean-Marc	Croas Ty Ben	56110 GOURIN
6	PIVAULT Sabrina	Moulin à vent	56110 GOURIN
7	LE BARZ Françoise	Penguily	56110 GOURIN
8	FLATRES Laurence	Gastavid	56110 GOURIN
9	CANEVET Albertine	6 rue des Quatre saisons	56110 GOURIN

14/ MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF LES P'TITS LOUPS, FONDS DE CONCOURS RMCCom

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi accueil à savoir les communes de GUEMENE SUR SCORFF, PLOERDUT et GOURIN, à hauteur de 50 % de leur reste à charge.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter de Roi Morvan Communauté le versement de ce fonds de concours qui s'élève pour l'exercice 2016 à la somme de 44 925,05 €.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter de Roi Morvan Communauté le versement du fonds de concours précité.